



Caution solidaire pour le cautionnement d'un logement

Par **leneveu**, le **14/08/2008** à **00:25**

il y a szpt ans je me suis porté caution pour un couple qui n'a plus aucune relation avec moi sur le contrat il etait mis que j"etais caution durant 6 ans
suis encore considéré comme garant ou est annulé automatiquement au bout de six anx ou
dois ecrire pour demander de ne pus etre cautionaire merci

Par **Tisuisse**, le **14/08/2008** à **12:30**

Si l'acte de caution prévoyait une durée ferme, il n'y a pas de renouvellement de la caution.
Celle-ci tombe automatiquement.